
Annexe

Annexe pour les FERR réglementaires (FERRR) établis au Manitoba

La présente Annexe traite des dispositions énoncées dans les lois sur les pensions applicables de la province du Manitoba.

Elle fait corps avec la Convention relative au FERRR établi au Manitoba à laquelle elle est jointe et, en cas de contradiction entre les dispositions de la Convention relative au FERRR établi au Manitoba et celles de la présente Annexe, ces dernières font foi.

1. Établissement d'un FERRR au Manitoba

Des sommes peuvent être transférées à un FERRR autogéré établi au Manitoba uniquement si :

- a) l'opération correspond à un transfert réglementaire, au sens attribué à ce dernier terme dans les lois sur les pensions applicables; ou si
- b) ces fonds proviennent d'un autre FERRR établi au Manitoba dont vous êtes titulaire.

2. Responsabilité

Au cas où le paiement des fonds en dépôt dans votre FERRR autogéré Scotia établi au Manitoba serait effectué par nous d'une façon non conforme aux lois sur les pensions applicables, nous nous engageons à verser une somme équivalente à celle qui a été payée ou à assurer le versement d'une telle somme.

^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence. ^{MC} Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence. Gestion de patrimoine Scotia^{MC} réunit les divers services financiers offerts par La Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia^{MD}); La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (Trust Scotia^{MD}); le Service de gestion privée de portefeuilles (par l'entremise de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.); 1832 Asset Management U.S. Inc.; Services d'assurance Gestion de patrimoine Scotia inc. et ScotiaMcLeod^{MD}, une division de Scotia Capitaux Inc. Les services-conseils en gestion de patrimoine et les services de courtage sont offerts par ScotiaMcLeod, une division de Scotia Capitaux Inc. Scotia Capitaux Inc. est membre du Fonds canadien de protection des épargnants et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.